RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

PROJET DE COONECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES RURALES EN COTE D'IVOIRE (PCR-CI)





GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE EN COTE D'IVOIRE



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHES N° CI-CC-PRICI-470118-CW-RFB RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE ROUTES RURALES NON BITUMÉES DANS LE DISTRICT DU ZANZAN : RÉGIONS DU GONTOUGO ET DU BOUNKANI -PHASE 1 (01 LOT)

Référence STEP n° CI-CC-PRICI-470118-CW-RFB

- 1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement conjoint du Groupe de la Banque Mondiale et de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) pour financer le Projet de Connectivite inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI), et à l'intention d'utiliser une partie de ce Crédit d'un montant de 500 millions de Dollars US pour effectuer des paiements au titre des marchés relatif aux travaux d'entretien de routes rurales non bitumées dans le district du Zanzan : régions du Gontougo et du Bounkani Phase 1 (01 lot).
- 2. Le Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI), Agence fiduciaire du PCR-CI, agissant au nom et pour le compte du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER), invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation de ces travaux.

Délai d'exécution des marchés : le délai d'exécution des travaux d'entretien est indiqué dans le tableau ci-dessous.

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	Linéaire (Km)	TRANCHE	DELAIS (MOIS)
ZANZAN	GONTOUGO/ BOUNKANI	BONDOUKOU/ BOUNA/ DOROPO	191	FERME	8
				CONDITIONNELLE 1	12
				CONDITIONNELLE 2	12

3. La passation de marchés sera conduite par passation de marchés au niveau national en utilisant un Document d'Appel d'Offres (DAO) tel que défini dans les « Règles des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI. » en date de septembre 2023 (« les Règles de Passation des Marchés »), et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles

- 4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires à la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI), du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 heures et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau à l'adresse indiquée ci-dessous.
- 5. Le Document d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tous les Soumissionnaires de pays éligibles en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement¹ non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA** ou **cent cinquante-deux virgule quarante-cinq (152,45) Euros**. La méthode de paiement sera en espèces, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PCR-CI ou dépôt direct sur le compte ouvert à la banque des dépôts du Trésor Public CI 001 010501370006 71 intitulé « compte projet ressources propres PCR-CI ». Le Dossier d'Appel d'Offres sera retiré dans les locaux de l'Agence comptable auprès du PCR-CI.
- 6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mercredi 05 Mars 2025 à 10 heures GMT. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous, le Mercredi 05 Mars 2025 à 10 heures 30 minutes GMT.

7. Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offres d'un montant de :

Lot	Montant		
Lot unique	Dix millions cinq cent mille (10 500 000) Francs CFA soit Seize mille sept (16 007) Euros		

- 8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le document d'Appel d'Offres ».
- 9. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.
- 10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI) sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802,

08 BP 2346 ABIDJAN 08 - Côte d'Ivoire

Tel: (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax: (225) 27 22 41 35 59

Email: gekpini@gmail.com, copies à mcoulibaly@prici.ci et olivier broukodou@yahoo.com

¹ Le prix demandé est destiné à défrayer le Maître d'Ouvrage du coût d'impression, du courrier / d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Un montant de 50 à 300 USD ou équivalent est réputé raisonnable.